

L'ASF et la paix

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ASF et la paix

Le Conseil International des Femmes (CIF) a envoyé à toutes ses associations membres un questionnaire sur : « Les relations internationales et la paix ».

Ci-dessous, les réponses de l'ASF.

1. Dans votre pays, quelle sorte de paix vous paraît souhaitable ?

Dans notre pays, qui, rappelons-le, jouit depuis plus d'un siècle et demi d'un statut de neutralité armée, et qui a été à l'abri des deux dernières guerres mondiales, la paix souhaitable paraît être celle qui s'établirait entre Etats de droit dont les législations, adoptées démocratiquement par la population ou ses élus, garantiraient la liberté de chacun (le droit individuel primant le droit collectif), le respect de la dignité humaine et, par conséquent, l'absence de toute oppression.

Encore faudrait-il que ces Etats autorisent entre eux la libre circulation des personnes et des informations, fassent preuve de solidarité et qu'en cas de différends ils aient recours à l'arbitrage.

Une force armée dans chaque Etat demeurerait nécessaire pour prévenir toute tentative d'un Etat d'en soumettre un autre par la force.

2. Pensez-vous que si les femmes avaient un pouvoir de décision plus grand, la recherche de la paix serait plus importante ?

Nous ne le pensons pas, car nous ne croyons pas que les femmes soient plus pacifistes que les hommes ; l'expérience semble le démontrer.

En revanche, nous pensons que si tous ceux qui ont le pouvoir de décision — politique mais aussi économique — étaient animés d'un esprit de tolérance développé, et avaient un sens aigu du bien public et de la solidarité, on avancerait plus vite vers la paix.

3. Comment voyez-vous l'éducation pour la paix des jeunes de votre pays ?

Chez nous, la meilleure éducation pour la paix serait une éducation civique, approfondie et vivante permettant à chaque écolier de mieux connaître les institutions de

notre pays ainsi qu'un enseignement de l'histoire moderne (tant politique qu'économique), nationale et internationale, non négligé, comme cela est souvent le cas, en faveur de l'histoire ancienne. Ces leçons devraient non seulement éveiller l'intérêt pour la vie publique, nationale et internationale, mais également développer l'esprit de compréhension et de tolérance.

22 000 exemplaires du rapport Meyer ont été distribués. Des milliers de réponses, très diverses, on s'en doute, sont parvenues à Berne. L'Office fédéral pour la défense générale est submergé. L'évaluation des réponses, confiée à une stagiaire, prendra toute l'année, mais en mars on publiera un plan d'échelonnement des travaux.

8 mars : c'est pour bientôt !

Le 8 mars, cette année, c'est le 10 mars. C'est en effet traditionnellement le samedi le plus proche de cette date que l'on fête la Journée Internationale des Femmes.

Le 10 mars donc, à Berne, aura lieu un grand rassemblement organisé par des femmes du mouvement féministe autonome, des femmes syndiquées et des femmes de partis politiques. Toutes les femmes sont invitées à participer.

Au programme :

- 11 h. 15 : **manif**
- 14 h. 15 : **forum** avec groupes de travail sur les thèmes d'actualité du mouvement féministe
- 18 h. : **conférence**, suivie d'un **débat** sur le mouvement féministe des années 80. Les organisatrices ont invité **Alice Schwarzer**, dont la présence n'est cependant pas tout à fait sûre.
- 20 h. : grande **fête** avec musique, danse, buffet, ambiance.

Renseignements supplémentaires dans le prochain numéro de FS. Prière aux autres groupements qui prévoient de fêter le 8 mars d'une manière ou d'une autre de nous communiquer leur programme avant le délai de rédaction indiqué en p. 3.

Votations fédérales

A la une :

Les premières votations fédérales de l'année ont été fixées au 26 février. Trois objets sont à l'affiche : l'initiative sur le service civil, la vignette autoroutière et la taxe poids lourds.

L'initiative pour « un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte » a été déposée le 14 décembre 1979, munie de plus de 113 000 signatures. Elle propose une solution plus humaine pour les objecteurs de conscience. En effet, actuellement, tout Suisse de sexe masculin a l'obligation d'accomplir son service militaire. Celui qui s'y refuse, même pour des motifs parfaitement honorables, dictés par ses croyances religieuses ou ses convictions morales, est déferé devant la justice militaire et punissable de l'emprisonnement.

La Suisse isolée

La Suisse est actuellement un des seuls pays d'Europe, avec Chypre et la Turquie, à n'avoir pas prévu de statut spécial pour les objecteurs de conscience. Cette initiative vise donc à corriger cette situation, par le biais d'une modification de la Constitution fédérale, sous la forme d'un article 18 bis. Elle offre à celui qui refuse le service militaire la possibilité d'accomplir un service civil, d'une durée d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé.

Les buts de ce service civil sont de construire la paix en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, d'établir des conditions de vie dignes de l'homme et de renforcer la solidarité internationale. Ce service civil devrait s'accomplir dans le cadre d'institutions publiques ou privées qui répondent à ces buts. Pour autant que l'initiative soit acceptée, à la double majorité du peuple et des cantons, les modalités de ce service civil seraient réglées par une loi spéciale.

Une première initiative, dite de Münchenstein, lancée par des milieux ecclésiastiques, avait été déposée en 1972 déjà dans le but de régler le problème de l'objection

**Votre banque
avec toute
la gamme
des services
bancaires**



**CREDIT SUISSE
CS**

CS Siège, place Bel-Air 2

(022) 22 21 11

CS Balexert, Centre Commercial	96 01 55	CS Grand Casino, quai du Mont-Blanc 19	32 69 40
CS Carouge, rue de Veyrier 16	43 54 10	CS Lévrier, rue Lévrier 9	31 30 54
CS Champel, avenue de Champel 8c	47 67 37	CS Praille-Acacias, route des Acacias 80	42 45 50
CS Charmilles, rue de Lyon 81	44 63 30	CS Thônex, rue de Genève 91	48 64 64
CS Eaux-Vives, rue Versannex 11	36 53 80	CS Vésenaz, ch. du Vieux-Vésenaz 32	52 20 93